



*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **18 septembre 2023** à 18 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Rénald Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - AVIS À CONVOCATION**

Les membres du conseil ayant tous reçu un avis de convocation par courriel, ceux-ci confirment que l'ordre du jour était joint à cet avis.

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - AVIS À CONVOCATION**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 - APPLICATION SURVI-MOBILE**

**4.2 - RÈGLEMENT PRÉVENTION INCENDIE**

**4.3 - LUMIÈRES AU LED**

**4.4 - 2E RUE**

**4.5 - 10E AVENUE**

**4.6 - TARIFICATION LOCATION DE SALLE**

**4.7 - EAU POTABLE**

**4.7.1 - RÉHABILITATION DU PUIT #6**

**4.7.2 - VERMINE EAU POTABLE**

**4.8 - DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS DESJARDINS**

2023-  
09-8677





N° de résolution  
ou annotation

2023-  
09-8678

2023-  
09-8679

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

**4.9 - DÉSIGNATION COMMISSION À L'ACCÈS À  
L'INFORMATION**

**4.10 - FORMATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**5 - SUJETS DIVERS**

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 - APPLICATION SURVI-MOBILE**

Le directeur des incendies a présenté une soumission pour l'achat de l'application survi-mobile.

ATTENDU qu'il était préférable d'attendre le déménagement à la nouvelle caserne;

ATTENDU que des économies sont possibles sur l'achat des radios;

ATTENDU que le système de communication utilisé sera plutôt avec l'utilisation du cellulaire personnel des pompiers;

ATTENDU que les pompiers reçoivent déjà une allocation au montant de 25,00\$ par année pour l'utilisation de leur cellulaire personnel;

ATTENDU que le branchement internet est disponible;

Il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur des incendies puisse procéder à l'achat de l'équipement totalisant 550\$ plus taxes et qu'un contrat d'une durée de 3 ans soit signé au montant de 2 600,00\$ par année plus taxes.

**ADOPTÉE**

**4.2 - RÈGLEMENT PRÉVENTION INCENDIE**

Remis à une séance subséquente

**4.3 - LUMIÈRES AU LED**

ATTENDU QUE les travaux de remplacements des luminaires débiteront sous peu;

ATTENDU QUE dans la soumission présentée, quatre luminaires dans la rue Létourneau n'étaient pas inclus dans celle-ci;

ATTENDU QUE nous avons ajouté 4 poteaux et qu'une soumission supplémentaire a été demandée;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat et à l'installation des 4 luminaires auprès de Pierre Mathieu électricien Inc. coût de 3 422\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

2023-  
09-8680

### **4.4 - 2E RUE**

ATTENDU QUE nous avons rencontré M. Olivier Bourque de WSP pour l'avancement des travaux de la 2e rue;

ATTENDU QUE nous désirons poursuivre les démarches pour débiter les travaux en 2024;

ATTENDU QUE nous devons nous assurer de la disponibilité en eau potable;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de WSP en date du 11 juillet 2023 au montant de 51 500\$ plus taxes pour le projet total secteur 2e rue soit acceptée.

**ADOPTÉE**

2023-  
09-8681

### **4.5 - 10E AVENUE**

ATTENDU QUE les travaux de la 10e avenue sont prévus pour 2024;

ATTENDU QUE la firme WSP a été mandatée pour l'avancement du dossier;

ATTENDU QUE pour la continuité du projet, la firme WSP demande à ce qu'un échantillonnage soit fait.

Il est proposé par le conseiller Darell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme WSP à déposer un appel d'offres afin de demander l'échantillonnage nécessaire pour l'avancement du dossier au coût de 1500,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

2023-  
09-8682

### **4.6 - TARIFICATION LOCATION DE SALLE**

ATTENDU QUE nous avons eu la demande pour la location de la salle d'aréna pour un événement public;

ATTENDU QUE nous avons rarement eu des locations à caractère événementiel;

ATTENDU QUE nous avons pris de l'information quant à notre responsabilité sur ce type d'événement;

ATTENDU QUE notre tarification de location est basée sur une location privée de type amical ou familial;

Il est proposé par le conseiller Darell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à notre directrice des loisirs de préparer un contrat de location pour ce type d'événement. Le taux de location est fixé à 300\$ et requiert un dépôt au montant de 500\$ qui sera remis au locataire après



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
09-8683

2023-  
09-8684

2023-  
09-8685

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

l'événement si les lieux ont été remis dans l'état initial. Une facturation supplémentaire de 70\$/h sera faite pour couvrir les frais de l'employé sur place si l'activité a lieu en dehors de son horaire de travail.

**ADOPTÉE**

### **4.7 - EAU POTABLE**

#### **4.7.1 - RÉHABILITATION DU PUIT #6**

ATTENDU QUE le puit #6 est à un niveau inférieur à son rendement;

ATTENDU QUE nous avons fait appel à l'hydrologue de LNA pour analyser son rendement;

ATTENDU QUE l'hydrologue a besoin des données recueillies en collaboration avec WSP pour l'analyse;

ATTENDU QU'une réhabilitation est fort probable suite à cette étude;

Il est proposé par la conseillère Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le processus menant à la réhabilitation soit enclenché et que tous les frais inhérents auprès de LNA soient assumés par la municipalité pour la réalisation de l'analyse complète. Une facture de 2 498\$ plus taxes couvrant la période de juin, juillet et août nous sera soumise suite à l'acceptation.

**ADOPTÉE**

#### **4.7.2 - VERMINE EAU POTABLE**

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a fait mention de présence de rongeurs à l'intérieur des bâtiments de l'eau potable;

ATTENDU QUE ce type de rongeurs doit être tenu à l'écart de nos installations;

Il est proposé par le conseiller Darell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la firme Vextermination soit mandatée pour effectuer la visite de nos installations pour la période de septembre à décembre. Le coût mensuellement est fixé à 160\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **4.8 - DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS DESJARDINS**

ATTENDU QUE le maire, M. Jean-Benoit Létourneau et la directrice générale, Mme Ginette Vachon sont représentants de la municipalité à l'égard de tout compte détenu par la municipalité d'East Broughton;

ATTENDU QUE le maire et la directrice générale doivent émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet secondaire;

ATTENDU QUE le maire et la directrice générale doivent signer, approuver tout retrait, document ou pièce justificative;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QUE le maire et la directrice générale peuvent demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour le bon fonctionnement des opérations de la municipalité;

ATTENDU QUE le maire et la directrice générale seront amenés à signer tout document ou toutes conventions utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

Il est résolu par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Jean-Benoit Létourneau et Mme Ginette Vachon, directrice générale à signer les documents conjointement pour et au nom de la municipalité d'East Broughton.

**ADOPTÉE**

2023-  
09-8686

### **4.9 - DÉSIGNATION COMMISSION À L'ACCÈS À L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la personne désignée pour l'accès à l'information du Québec n'a pas été mise à jour depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il est urgent de procéder à cette mise à jour;

ATTENDU QUE la municipalité désire se conformer à l'article 8 de la loi sur l'accès à l'information;

Il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale, Mme Ginette Vachon et Mme Claudine Mathieu, trésorière adjointe, soient les personnes déléguées et les personnes responsables à agir au nom de la municipalité auprès de la commission d'accès à l'information du Québec.

**ADOPTÉE**

2023-  
09-8687

### **4.10 - FORMATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE les membres du personnel manifestent le besoin de parfaire leurs connaissances sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QU'une formation est offerte en ligne au coût de 240\$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à l'inscription de cours auprès de l'ADMQ.

**ADOPTÉE**

### **5 - SUJETS DIVERS**

La conseillère Samantha Jalbert-Paré quitte la séance à 19h32.

Plusieurs sujets ont été discutés.



2023-  
09-8688

N° de résolution  
ou annotation


*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Darell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20h45.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

  
Ginette Vachon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

